

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-03/29C

---

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU).**

---

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Pour :</b>	32
<b>En exercice :</b>	37	<b>Vote :</b>	0
<b>Présents :</b>	28	<b>Contre :</b>	0
		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Patrick BRUZI, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Bernard BEAUCOURT donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Magali FONTENEAU  
Suzanne SICARD donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

**Absents excusés :** Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE

**Secrétaire de séance** : Thierry SOLDÀ

**Date de convocation :** 24 mars 2021

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Le Département est à l'initiative de la création d'un Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) composé de tous les organismes concourant à une mission de service public.

Il s'agit de poser les fondements d'un territoire intelligent : efficace, inclusif, résilient, attractif et durable où les solutions numériques seront au service des mobilités, de l'économie de partage, du tourisme, de la gestion des ressources en eau et des ressources énergétiques, de la gestion des déchets, des solidarités, de la culture, de la santé, du logement, de l'éducation, etc.

Défini par l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le GFU est un ensemble de personnes physiques ou morales utilisant un service de communications électroniques dans le cadre de réseaux non connectés à tout autre réseau.

Il s'agit d'un réseau de communications électroniques réservé à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un groupe fermé d'utilisateurs, en vue d'échanger des communications internes au sein de ce groupe.

Le GFU mobilisera les ressources du Réseau d'Initiative Publique Numérique 66 dont la forte capillarité se traduit notamment par une desserte en fibre optique de tous les sites publics sur les 190 communes de la zone d'initiative publique.

Le GFU permettra ainsi à la communauté de communes :

- d'accéder à des débits supérieurs à la norme grand public,
- d'accéder par anticipation aux raccordements THD,
- d'avoir des liens spécialisés de connexions,
- d'accéder à un large catalogue d'outils et de solutions numériques mutualisés.

Les membres du GFU pourront bénéficier des droits d'usage exclusifs sur les liaisons et les équipements concédés à THD66 exploitant le réseau d'initiative publique Numérique 66.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Département des Pyrénées-Orientales pour intégrer le GFU, ci-annexée ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

